

Mandat du Groupe de travail du CNIS rattaché à la Commission *Système financier et financement de l'économie* concernant l'accessibilité aux données bancaires individuelles

Version adoptée par le bureau du Cnis du 20 mars 2014

sous réserve de quelques adaptations à venir

La demande sociale en faveur d'une plus grande transparence du secteur bancaire et financier est très forte aujourd'hui, même si ces préoccupations ne datent pas de la crise. Ainsi, en 1998, le Comité de Bâle publiait un rapport intitulé « Renforcement de la transparence bancaire ». On pouvait y lire en conclusion : « Le Comité de Bâle considère que la transparence bancaire revêt la plus haute importance (...). À cette fin, banques et autorités de contrôle doivent s'assurer que les éléments appropriés sont rendus publics. ».

Ce groupe de travail se donne un double objectif. Il s'agit d'abord de faire le point sur l'accessibilité aux données bancaires en France, eu égard aux besoins, et en particulier de clairement définir les conditions d'accès des chercheurs, journalistes, associations, entreprises à des données agrégées et non-agrégées. Il s'agira ensuite d'émettre des propositions en vue de faciliter l'utilisation de ces données.

Le thème de l'accessibilité aux données bancaires a déjà fait l'objet de plusieurs présentations dans le cadre des réunions de la commission « *Système financier et financement de l'économie* ». En particulier, au premier semestre 2013, un questionnaire a été adressé aux chercheurs en économie bancaire. Parmi les répondants, 9 sur 10 considèrent « indispensable » l'utilisation de données bancaires individuelles (i.e. non agrégées) pour la recherche. Mais surtout, 7 sur 10 estiment que l'accès à ces données est « difficile » ou « très difficile », particulièrement pour les données confidentielles (9 sur 10). Ils sont également 9 sur 10 à évaluer l'accès aux données bancaires individuelles plus restrictif en France que dans les autres grands pays de l'OCDE. Ce résultat est confirmé par une étude comparative, présentée en commission à l'automne 2013, et qui montre que les pratiques sont très différentes d'un pays à l'autre. Ainsi, par exemple, les États-Unis fournissent gratuitement, directement en ligne, sans condition d'accès, l'ensemble des états financiers individuels des banques américaines. La Bundesbank, via un programme de chercheur invité, met à disposition des stations de travail dédiées. Cet accès facilité aux données se traduit d'ailleurs par un nombre important d'études sur le secteur bancaire de ses deux pays.

En associant autorités de supervision (Banque de France et Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), producteurs de données (Fédération Bancaire Française) et utilisateurs (chercheurs, journalistes, ONG), ce groupe de travail doit proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux données, tout en respectant bien sûr les exigences de confidentialité.

Composition du groupe

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Renaud LACROIX, Banque de France
Raphaëlle BELLANDO, Université d'Orléans